



Les Cendriales



Festival multiculturel en milieu rural - Cendrieux (24)

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS

### **Article 1 : Nature du projet**

A l'occasion du Festival des Cendriales, l'association THEATRE DE LA CENDRE organise son concours de court-métrage. La diffusion aura lieu

**Le samedi 7 juillet 2012  
A la salle des fêtes de Cendrieux (24380)**

Cet événement a pour but la promotion de l'art du cinéma et la valorisation du travail amateur auprès des jeunes et des adultes. Les projets peuvent être accompagnés ou non par des structures spécialisées.

### **Article 2 : Les participants**

Le Festival est ouvert exclusivement aux amateurs dans le domaine de l'audiovisuel.

Dans la réalisation des courts-métrages, les participants doivent être **impérativement** : « auteurs » et/ ou « acteurs » et/ ou « techniciens ».

Ils doivent obligatoirement avoir participé à la mise en œuvre du projet.

### **Article 3 : Les courts-métrages**

**Selon les années, le genre du court-métrage peut-être libre ou à thème.**

**La durée maximale du film n'excédera pas 10 minutes.**

**Le support du film doit être obligatoirement lisible sur l'ensemble des lecteurs du marché.**

Le support de projection des films devra être de qualité suffisante pour une projection en salle. Toute anomalie sur ce support entraînerait une non-diffusion.

## **Article 4 : L'inscription**

L'inscription est gratuite. L'envoi des courts-métrages est à la charge des participants.

**L'inscription doit se faire avant le 23 juin 2012.**

L'œuvre doit être accompagnée de la fiche d'inscription et du règlement intérieur rempli et signé.

Ces pièces sont disponibles soit :

Sur le site : [www.lescendriales.org](http://www.lescendriales.org)

Sur demande par mail : [contact@lescendriales.org](mailto:contact@lescendriales.org)

Le nombre de films par participant n'est pas limité mais chacun des films devra faire l'objet d'une inscription individuelle.

## **Article 5 : La sélection**

Chaque film reçu sera visionné par le comité de sélection du festival composé des organisateurs, de professionnels du cinéma et de personnes qualifiées.

La sélection des courts-métrages en compétition est sans appel.

**Chaque candidat recevra une réponse par courrier, mail ou téléphone concernant sa participation au concours de courts-métrages des Cendriales 2012 à partir du 27 juin 2012.**

## **Article 6 : La participation**

**Au moins un membre de l'équipe est invité à être présent lors de la diffusion du 7 juillet 2012. Toutefois cette présence n'entre pas en compte dans les critères d'admissibilité.**

## **Article 7 : Exploitation**

L'auteur réalisateur garantit que son œuvre est originale et qu'il en détient les droits.

L'auteur réalisateur garantit que son œuvre ne contient aucun élément qui puisse tomber sous le coup des droits et des dispositions relatives à la contrefaçon.

Les images et musiques incorporées à l'œuvre seront nécessairement libres de droits ou les droits seront acquis sous licence avec les autorisations préalables.

Le concours de courts-métrages des Cendriales ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration des extraits musicaux à la SACEM.

Le réalisateur autorise la représentation publique de son œuvre ainsi que sa reproduction à titre gratuit dans le cadre de la promotion du concours. Le support envoyé ne sera pas restitué à la fin du concours et sera conservé dans les archives du festival.

## **Article 8 : Jury et dotations**

Les prix des différentes catégories seront remis aux courts-métrages remplissant les critères concernant la meilleure idée originale, la réalisation la plus méritante, l'esthétisme et la qualité de jeu des acteurs.

### ***Prix du jury***

Le Prix du jury se décline en deux catégories : un prix sera décerné aux films accompagnés par des structures spécialisées, un autre prix sera décerné aux films indépendants.

Le jury sera composé par des membres professionnels et amateurs de l'audiovisuel.

Ce jury votera à la majorité absolue des voix. La voix du président étant prépondérante.

### ***Prix du public***

Ce prix concerne des films réalisés par des adultes et adolescents (au-dessus de 15 ans) accompagnés ou non par des structures spécialisées.

Le Prix du Public récompensera le film élu par le public.

Le jury de ce prix est composé par l'ensemble des spectateurs ayant assisté aux projections.

Un bulletin de vote sera remis en début de séance.

Le court-métrage ayant reçu le plus grand nombre de voix sera déclaré Prix du Public.

### ***Prix Espoir***

Ce prix concerne les jeunes jusqu'à 15 ans. Il est décerné à la fois par les votes du jury et du public confondus.

Les films produits peuvent avoir été libres ou accompagnés par des structures spécialisées.

## **Article 9 : Obligations**

L'inscription entraîne le respect complet du règlement.

Tout dossier incomplet sera refusé.

## **Article 10 : Annulation**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours du festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Les participants sélectionnés en seront informés.

**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE  
COURTS-METRAGES DU FESTIVAL DES CENDRIALES**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Titre du court-métrage : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

Nom de la ou les personne(s) présente(s) lors de la diffusion : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

: Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les conditions.

Date et Signature :